

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



 **La Neuveville**
Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

EMPLOI - 1 OFFRE

 Municipalité de La Neuveville

Emploi - Mise au concours

La Municipalité de La Neuveville recherche pour sa crèche municipale Bidibule un ou une :

EDUCATEUR/TRICE DE L'ENFANCE EN FORMATION POUR LA RENTREE 2026

Degré d'occupation : 60 % (Contrat à durée déterminée de 2 ans durant la formation ES)

Entrée en fonction : 1^{er} août 2026

Votre mission :

Accompagné/e par une praticienne formatrice :

- Vous serez amené/e à gérer de manière autonome la prise en charge d'un groupe d'enfants de 3 mois à 4 ans
- Vous assurerez un encadrement de qualité aux enfants accueillis en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Vous proposerez quotidiennement des activités diverses et variées correspondant au développement de chaque enfant
- Vous effectuerez un accompagnement à la parentalité en collaboration avec les familles en leur donnant des retours quotidiens
- Vous devrez travailler dans un esprit d'équipe et de coopération

Votre profil :

- CFC d'assistant/e socio-éducatif/ve
- Inscription jusqu'au 31 janvier 2026 à la formation d'EDE en formation duale sur 2 ans pour la rentrée d'août 2026 au CPNE - Pôle santé et social à La Chaux-de-Fonds
- Expérience dans le domaine éducatif
- Compétences bilingues français-allemand fortement souhaitées
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Personne sociable, avec facilité de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, sait faire preuve de patience et de tolérance

Nous offrons : Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure.

Traitements : Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations : Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de Mme Anne-Sophie Shili, directrice de la crèche municipale Bidibule, par téléphone : 032/751.20.21 ou par courriel : creche@neuveville.ch.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes, avec la mention « Educateur/trice de l'enfance en formation », au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 17 décembre 2025, qui le traitera en toute confidentialité. Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard et l'extrait spécial du casier judiciaire seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, novembre 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants : M^{me} Ana Sofia Dos Santos Sieber et M. Roland Sieber, Route du Château 32, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle N° 631, au lieu-dit : « Route du Château 32a », commune de La Neuveville.

Projet : démolition d'un mur partiellement détruit par un accident de la circulation et construction d'un nouveau mur en béton.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA4.

Dérogations : art. 80 LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 décembre 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 novembre 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Auteur du projet : Michelina et Charles Burgunder, chemin des Rondans 23, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 1590, chemin des Rondans 23, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Agrandissement d'une fenêtre dans la chambre à coucher et pose d'un petit escalier

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 28 novembre 2025 au 29 décembre 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 28 novembre 2025

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Permis de construire

Le Service de la gestion du territoire rappelle qu'il est généralement nécessaire d'obtenir un permis de construire AVANT toute transformation, construction ou rénovation. De même certains aménagements extérieurs sont également soumis à autorisation, notamment l'abattage des arbres.

Dans le périmètre du plan de quartier « Vieille Ville », l'obligation du permis de construire est régie par l'art. 3.1 du Règlement du plan de quartier. En règle générale, toute intervention sur un bâtiment protégé nécessite au préalable une demande au Service de la gestion du territoire qui évaluera la nécessité d'un permis de construire et qui se coordonnera avec le Service des monuments historiques.

Le personnel du Service de la gestion du territoire se tient à la disposition de la population neuvevilloise pour toutes questions ou information supplémentaire.

Le Département de la Gestion Du Territoire

Municipalité de La Neuveville

Invitation aux commerçants et artisans de La Neuveville

Suite au dépôt du postulat du 18 juin visant à soutenir les commerces locaux, la Commune de La Neuveville invite tous les commerçants et artisans à une séance pour discuter de leurs attentes et besoins.

Date : Mercredi 10 décembre 2025

Heure : 19 h

Lieu : Salle de conférence, 3^e étage de la Mairie
Cette rencontre sera l'occasion d'échanger directement avec les responsables communaux afin de mieux comprendre les défis rencontrés sur le terrain et de réfléchir ensemble à des mesures concrètes pour soutenir l'activité locale.

La table ronde sera animée par Monsieur André Kurth, Conseiller municipal, accompagné de ses collègues membre du groupe de la Promotion économique, ainsi que par Madame Céline Känel, dépositaire du postulat.

Inscription : par email jusqu'au 1^{er} décembre 2025 -> finances@neuveville.ch

Avis de construction

Requérants : Michelina et Charles Burgunder, chemin des Rondans 23, 2520 La Neuveville

le nombre de place est limité à maximum 2 personnes par entreprise

Nous espérons vous voir nombreux pour construire ensemble un futur plus dynamique pour nos commerces de proximité.

La commission de la promotion économique

Municipalité de La Neuveville

Nouveau système pour les autorisations de parage à La Neuveville

Dès le 1^{er} février 2026, la gestion des macarons de stationnement passe à l'ère numérique via l'application ParkingPay. Les tarifs restent inchangés.

À partir du 1^{er} décembre, vous pourrez acheter directement, sans vous déplacer, sur l'application ParkingPay ou sur le site parkingpay.ch:

- les macarons pour résidents,
- les macarons pour externes.

Accès à la vieille-ville

Les cartes d'autorisation de circuler en vieille-ville seront envoyées aux personnes qui possèdent un macaron de parage et résident en vieille-ville.

Les personnes qui ne résident pas en vieille-ville ou qui ne possèdent pas de macaron affilié doivent déposer une demande et s'acquitter de l'émolument communal.

Pour les véhicules de remplacement ainsi que pour les macarons «entreprises», veuillez vous adresser directement à la Police administrative.

Pas de smartphone?

Vous n'avez plus besoin de vous déplacer au guichet de la Police administrative pour obtenir un macaron. Cependant, si vous ne possédez pas de smartphone ou si vous avez des difficultés avec les outils numériques, la Police administrative (rez-de-chaussée, Place du Marché 3) se fera un plaisir de vous renseigner et enregistrer votre demande.

Pour que l'autorisation puisse être délivrée, vous devrez présenter les justificatifs nécessaires (notamment votre permis de circulation).

Pour toute question, vous pouvez contacter:

- par e-mail: parking@neuveville.ch
- par téléphone : 032 751 10 00
- au guichet de la Police administrative, durant les heures d'ouverture
- ou consulter le site www.laneuveville.ch pour la marche à suivre visuelle

Comment obtenir votre macaron via ParkingPay?

1. Installer l'application ParkingPay sur votre smartphone.
2. Se connecter à l'application ou au site www.parkingpay.ch.
3. Créer un compte (si ce n'est pas déjà fait) et saisir un véhicule.
4. Définir un moyen de paiement.
5. Choisir la localité «2520 La Neuveville».
6. Sélectionner l'option «Autorisation».
7. Choisir le véhicule, compléter les champs demandés puis sélectionner le type d'autorisation souhaité (résident ou externe), et valider
8. Si vous ne possédez pas encore d'autorisation, faites une demande d'approbation avec les champs prévus à cet effet.
9. Votre demande est transmise: vous recevez un e-mail de confirmation vous invitant à fournir les pièces justificatives (permis de circulation,...).
10. Dès réception de vos documents, votre demande est vérifiée et traitée par la police administrative. Vous recevez un e-mail vous indiquant si votre demande est acceptée ou refusée.

Le traitement de la demande peut prendre plusieurs jours.

11. Si votre demande est acceptée, revenir dans l'application ParkingPay:

- Sélectionner l'autorisation

- le véhicule pour lequel vous avez fait la demande
- choisir la date de début
- 12. Laisser la case cochée «E-mail de rappel», puis continuer.
- 13. Choisir un moyen de paiement, puis cliquer sur «Payer».
- 14. Dès que le paiement est accepté, votre autorisation est validée et vous recevez une confirmation par e-mail. Vous pouvez à tout moment télécharger la quittance sur l'application.

La Police Administrative

Commune Municipale de La Neuveville

Publication

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 30 novembre 2025 pour se prononcer sur les objets suivants:

Votation fédérale

1. Acceptez-vous l'initiative populaire «Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen)»?
2. Acceptez-vous l'initiative populaire «Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir)»?

Le scrutin sera ouvert:

dimanche 30 novembre 2025 de 10h à 12h dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 30 novembre 2025 de 10h à 12h, dans le bâtiment N° 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

Rappel:

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédent le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Votation fédérale du 30 novembre 2025

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit:

Présidente: M^{me} Menétry Maude

Vice-président: M. Amez Cyril

Membres

Mmes

Lanz Rachel

Madziel Ayovi Quintero Amandine

Manosalvas de Lora Veronica

Michel Lina

Mutti Katia

MM.

Lehmann Cédric

Mamie Bastien

Mathez Grégoire

Mérialat Yoan

Municipalité de La Neuveville

Course des Pavés 2025

La 30e édition de la Course des Pavés se déroulera le samedi 29 novembre 2025 dès 9h45. Les piétons, automobilistes et autres usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place.

Stationnement

Pour le bon déroulement de la manifestation, le parage des voitures sur la Place de la Liberté

et la Place du Marché sera interdit du jeudi 27 novembre 2025 à 7h au dimanche 30 novembre 2025 à midi pour la Place de la Liberté, et jusqu'au lundi 1er décembre 2025 pour la Place du Marché. Les motards sont également priés de ne pas laisser leur moto sur la Place du Marché (devant la Tour de Rive).

Fermetures de rues

Du samedi 29 novembre 2025 à 8h au dimanche 30 novembre 2025 à 8h, les rues Beauregard, de l'Hôpital, du Collège, du Marché, du Port, la Grand-Rue, ainsi que les places de la Liberté et du Marché seront interdites à la circulation. La route cantonale sera également fermée de 9h30 à 20h. Une déviation sera mise en place; merci de vous y référer. Ces mesures visent à garantir une sécurité optimale aux environ 1'700 coureurs qui effectueront le tour de la fontaine en haut de la rue du Marché, soutenus par un public nombreux.

Trail des 7 lieues et Courses

Entre 10h55 et 11h15, la route du Château et les Prés-Guétins seront fermés pour le passage des coureurs du Trail des 7 lieues (24 km entre La Neuveville et le Plateau de Diesse), soit près de 700 participants. Une signalisation spécifique sera installée et des commissaires sécuriseront les intersections. Certaines sorties de garages resteront toutefois accessibles: merci de faire preuve de patience et de prudence. L'arrivée des coureurs est prévue entre 12h30 et 14h. Des perturbations de trafic sont attendues au sensier des Scouts, lors de la traversée de la route cantonale et du chemin des Vergers.

Transports

Vu le nombre croissant de concurrents et les places de stationnement limitées, nous encourageons les coureurs et les bénévoles à utiliser les transports publics, et les Neuvevillois à privilégier la marche ou à laisser leur véhicule à la maison.

Toutes les informations: www.course-des-paves.ch

Transports publics – ligne 132 (cars postaux)

Du vendredi 28.11.2025 à 8h00 au dimanche 30.11.2025 à 23h00, l'arrêt est transféré et aménagé route de Neuchâtel, devant la banque Raiffeisen. Renseignements: 058 386 47 93 ou infrastrukturborn@postauto.ch

Nous souhaitons à toutes les participantes et tous les participants une excellente course.

Police Administrative

Municipalité de La Neuveville

Le Conseil Général est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs

mercredi 3 décembre 2025 à 18h30

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025
3. Communications du Conseil municipal
- *4. Budget de fonctionnement 2026 du Syndicat intercommunal du Collège du district: approbation (A. Kurth)
- *5. Budget de fonctionnement 2026, quotité d'impôt: arrêté du Conseil général (A. Kurth)
- *6. Plan financier 2026-2030: décision (A. Kurth)
- *7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- TTC pour l'achat et la pose des compteurs smart meter: décision (A. Louis)
- *8. Règlement sur les émoluments – Révision totale: arrêté du Conseil général (L. Longo)
- *9. Demande de création d'un poste d'assistant/e socio-éducatif/ve à 100 % EPT au sein de la Crèche municipale Bidibule dès le 1^{er} août 2026: décision (D. Bloch)

- *10. Position CM et décision CG sur la motion Les Verts (S. Mamie) « Carte journalière CFF dégriffée Commune » (A. Kurth)
 - *11. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (P. Morand) « Incivilités à la déchetterie » (C. Ferrier)
 - *12. Position CM et décision CG sur le postulat Les Verts (R. Mamie) « Plan biodiversité à La Neuveville » (C. Ferrier)
 - *13. Réponse à l'interpellation Les Verts (R. Mamie) « Circulation automobile à St-Joux » (L. Longo/C. Ferrier)
 - 14. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2026
 - 15. Interventions parlementaires et développements
 - 16. Questions simples et traitement
 - 17. Communications
- * = voir annexes
- Les séances du Conseil Général sont publiques

Municipalité de La Neuveville

Communications du 28 novembre 2025

MÉRITES SPORTIFS DU GRAND CHASSERAL – AMÉLIE KLOPFENSTEIN

Le Conseil municipal tient à adresser ses sincères félicitations à M^{me} Amélie Klopfenstein, skieuse d'élite spécialisée en ski alpin qui représente La Neuveville, récompensée vendredi soir dernier à Tramelan lors de la première cérémonie des Mérites sportifs du Grand Chasseral. Parmi les nombreux athlètes distingués lors de cette soirée inaugurale, M^{me} Amélie Klopfenstein s'est particulièrement illustrée par son engagement, son talent et son parcours remarquable, contribuant au rayonnement de notre commune bien au-delà de ses frontières. Le Conseil municipal salue sa détermination, sa discipline et son aptitude à inspirer la jeune génération, lui adresse ses vœux de plein succès pour la poursuite de sa carrière sportive et lui souhaite une excellente saison 2025-2026, couronnée de belles performances et de nouvelles réussites sportives.

Le Conseil Municipal

**UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND
QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR
AIDER UN ENFANT.**



Cédéphoto : François Darmigny



Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse !

IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7



Plateau de Diesse

La Chaîne 21 2515 Prêles

www.leplateaudedesse.ch

Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:

LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H

VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudedesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudedesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts

Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.

Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 4^e trimestre 2025

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11 h et 12 h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14 h 45 et 15 h 45

6 décembre, 20 décembre

L'administration communale

Noël des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Chères et Chers Aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse, nous avons le plaisir de vous convier pour le repas de Noël qui aura lieu le

**Mercredi 10 décembre 2025 à 16 h
Au Battoir de Diesse**

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au lundi 1^{er} décembre 2025 au plus tard !

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire :

- Par téléphone: 032/315 70 70

- Par email: info@leplateaudedesse.ch

- Au guichet de la commune

- Par courrier : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de novembre.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Commune Mixte de Plateau de Diesse

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale
du mardi 16 décembre 2025 à 19 h 30
Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Budgets 2026

a) Introduction

b) Présentation et approbation du budget 2026 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville

c) Présentation et approbation du budget 2026 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)

d) Présentation et approbation du budget communal 2026 basé sur une quotité d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3%), une taxe des chiens (inchangée : village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).

2. Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de La Groisière (4430 m² à CHF 265.00 / m²)

a) Présentation du dossier

b) Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de La Groisière

c) Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse

3. Election de l'organe de vérification des comptes communaux de la commune mixte de Plateau de Diesse pour la période 2026-2029

a) Proposition du Conseil communal: Fiduciaire G16, Bienne

b) Election de l'Organe de vérification des comptes de la commune mixte de Plateau de Diesse pour la période 2026-2029

4. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 280'000.00 pour les dépenses liées aux conduites communales (eaux usées, eau potable et aménagement) dans le cadre du réaménagement de la route cantonale sortie Nord – Ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 280'000.00 pour les dépenses liées aux conduites communales (eaux usées, eau potable et aménagement) dans le cadre du réaménagement de la route cantonale sortie Nord – Ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école)

5. Assermentation des nouvelles autorités élues

a) Promesses solennelles des membres du Conseil communal

b) Promesses solennelles des membres des Commissions communales

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

Informations:

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation publique au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 14 novembre au 16 décembre 2025 et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet http://www.leplateaudedesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:

- Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 14 novembre 2025

eBill – sûr, simple et écologique

Vous avez, dès à présent, la possibilité de recevoir électroniquement les factures directement dans votre espace bancaire.

Inscrivez-vous depuis votre e-banking, sous la rubrique e-bill. Dans la liste des fournisseurs, vous nous trouvez sous: Commune mixte de Plateau de Diesse.

L'administration communale

Votations fédérales

Dimanche 30 novembre 2025

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaine 2 à Prêles, le **dimanche 30 novembre au bureau de vote de 10h à 12h**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au **samedi 20h**.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

Attention:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !
2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M^{me} Anne Pasquiou-Caccioppoli

Administration: M^{me} Mélanie Kiener

Bureau de vote

Dimanche 30 novembre 2025 de 9h45 à 12h

Membres: M^{me} Pamela Löffel

M. Julien Lehmann

Suppléante: M^{me} Liane Messerli Jucker

Bureau de dépouillement

Dimanche 30 novembre 2025 à 9h30

Membres: M. Jérôme Meixenberger

M. Clément Miazza

M^{me} Emina Medar Jeanbourquin

M^{me} Valentina Messer

M^{me} Ghislaine Meier

Suppléants: M^{me} Juliane Maurer

M. Guillaume Monnerat

L'administration communale

Relevé des compteurs d'eau et d'électricité

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau dans les trois villages, et d'électricité à Lamboing, dès la semaine 50, soit du:

8 décembre 2025 au 23 décembre 2025

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le informations ci-dessous, puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante: info@leplateaudedesse.ch.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Informations à transmettre:

Formulaire de relevé d'eau, état au 31.12.2025

Nom/Prénom:

Rue:

Localité:

No compteur:

Etat en M³:

Formulaire de relevé d'électricité, état au 31.12.2025

Nom/Prénom:

Rue:

Localité: 2516 Lamboing

No compteur:

Etat: 1.8.1 HT kWh
1.8.2 BT kWh

Panneaux Photovoltaïques:

2.8.1 HT kWh
2.8.2 BT kWh

Pour le service électrique de Lamboing (SEL). Vous avez la possibilité d'annoncer votre relevé sur notre site internet: <https://sel.leplateaudedesse.ch/sel/Service-clients/Releves-compteurs.html>

Bonne utilisation des conteneurs semi-enterrés

Nous nous permettons de rappeler aux usagers quelques principes de base pour une utilisation correcte des conteneurs semi-enterrés (de type Molok):

- Ne pas trop remplir les sacs de 60 litres, car si une pression est nécessaire lors de la fermeture de la trappe, cela vous comptabilisera du poids en plus.
- Si le conteneur est plein, vous êtes invités à trouver un autre emplacement pour y déposer votre sac.
- Il est interdit de déposer le sac à même le sol ou sur le conteneur si ce dernier est plein: des contrôles seront opérés en cas d'infraction.

Incinération des déchets privés

Nous avons reçu plusieurs plaintes concernant l'incinération de déchets privés dans les cheminées, voire les poêles de ménages privés ainsi que dans des feux de jardin.

Il est formellement interdit d'incinérer les objets suivants:

- Plastique
- Bois traités, palette, lamellé-collé, agglo-mérés, OSB, panneaux de coffrage, bois de démolition, meuble.

- Cartons, papier

Lors de vos élagages, les branchages peuvent être déposés aux déchetteries vertes et/ou brûlés **sous certaines conditions** à votre domicile:

- Ne pas provoquer de pollution atmosphérique nuisible ou incommodante
- Les branches doivent être sèches
- Le foyer doit être maîtrisé
- Pas d'émanation de fumée durant plus de 10 min.

Vous trouverez plus d'information sur: www.weu.be/fr - feux en plein air.

Lors de sécheresses, fiez-vous aux restrictions en vigueur.

Pour les feux en pâturages boisés, forêts, des autorisations peuvent être délivrées auprès de l'Office des forêts du Jura Bernois à Tavannes au 031 636 12 82.

Nous tenons à rappeler à la population, qu'un certain nombre de déchets doivent être éliminés par des entreprises spécialisées et ceci, dans le respect de l'environnement.

Les contrevenants peuvent être dénoncés et amendés selon l'ordonnance sur la protection de l'air (OCPAIR).

Passeport biométrique – Carte d'identité

Avec les vacances hivernales, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Nous vous rappelons que toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des deux centres de documents d'identité de notre région, soit Bienne ou Courtelary et

uniquement après avoir pris rendez-vous

au N° de tél. 031 635 40 00

**du lundi au vendredi de 8h à 12h
et de 13h à 16h ou par internet sous
www.passeportsuisse.ch**

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport.

Collecteurs TEXAID

Tous ces conteneurs sont en libre accès mais que certains textiles y sont autorisés

Vous pouvez y déposer:

- vêtements propres, pour homme, dame et enfant
- vêtements en cuir et fourrures
- chaussures propres pouvant encore être portées (nouées par paires)
- textiles de table, de literie et domestiques propres
- sous-vêtements et chaussettes propres
- ceintures et sacs
- couettes et coussins

Sont interdits:

- matériaux autres que des textiles
- vêtements ou textiles domestiques fortement souillés
- déchets textiles, chutes
- matelas, tapis, matériaux d'isolation
- chaussures de ski, patins, inline skates

Lamboing: Les Charmilles (derrière l'ancienne Ecole à Journée Continue)

Diesse: Route de Lamboing (déchetterie)

Prêles: La Malié (déchetterie verte)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous appeler.

L'administration

Rappel important aux habitants - petites bouteilles de gaz dans les déchets

Nous souhaitons attirer votre attention sur une problématique croissante que rencontre actuellement les centres de tri, dans le traitement des déchets ménagers: l'augmentation significative de petites bouteilles de gaz jetées avec les déchets résiduels, les encombrants ou les recyclables.

Ces bouteilles, vraisemblablement issues d'activités de camping ou de grillades, ne sont généralement jamais totalement vides.

Lorsqu'elles se retrouvent dans les fours des entreprises d'incinération, elles explosent et peuvent donc endommager gravement les installations, provoquer des arrêts de production et, surtout, mettre en danger les collaborateurs.

Ces incidents ont des répercussions directes, tant en termes de sécurité que de coûts de maintenance, avec à terme un impact financier inévitable pour les communes et leurs habitants.

Les petites bouteilles de gaz – même vides – sont considérées comme des déchets spéciaux et doivent impérativement être rapportées chez leur fournisseur ou dans des points de collecte spécifiques.

Ces bouteilles ne doivent JAMAIS être jetées:

- dans les Moloks,
- avec les encombrants,
- ni avec les déchets recyclables.

Nous vous remercions par avance de votre sensibilisation et de votre collaboration.

Recommandations pour le service hivernal

Le Conseil communal en appelle à l'obligéance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places communales et trottoirs), ni devant les déchetteries vertes et le hangar des pompiers.

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

Il fait également appel à la tolérance des citoyennes et citoyens en cas de fortes chutes de neige envers le personnel responsable du déneigement qui fait tout son possible pour offrir les meilleures conditions de déblaiement des chaussées et des trottoirs.

Loi cantonale sur les routes (LR, RSB 732.11): Art. 74 - Obligation de tolérer

- 1 Les bordiers doivent tolérer les interventions découlant
 - a de mesures pour la construction et l'entretien de la route lorsque le refus de ces interventions occasionnerait des dépenses disproportionnées ;
 - b de mesures visant à écarter des dangers immédiats ; (...)

Art. 40 – Standard d'entretien

¹ L'entretien des routes cantonales comprend l'entretien courant et le gros entretien.

² L'entretien se fait dans le respect de l'environnement et de façon économique.

³ Le service d'hiver ne comprend pas le maintien des accès latéraux à la route ni l'évacuation de la neige.

Ordonnance cantonale sur les routes (OR, RSB 732.11.1):

Art. 55 - Constructions et installations le long des routes publiques

¹ Les bâtiments et les installations situés le long des routes publiques doivent être

réalisés de manière à résister à la pression sur le sol et aux sollicitations exercées par le trafic et par les activités d'entretien de la route, notamment le service hivernal.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

Sont éligibles au Conseil communal les personnes jouissant du droit de vote dans la commune.

Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Inscription pour sapins de Noël pour les habitants de Nods

La vente des sapins de Noël aura lieu uniquement sur inscription en nous transmettant les données suivantes:

Grandeur approximative	Prix	Quantité
1, 5m	15.-	
2m	20.-	
2, 5m	25.-	

- Nom et prénom
- Tél.
- Signature

Dernier délai pour le renvoi de votre inscription à l'administration communale: vendredi 5 décembre 2025

Le retrait des sapins de Noël se déroulera le samedi 13 décembre 2025 à la déchetterie (Battoir, local des pompiers), de 10h à 11h30.

Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Recherche Berger

La Commune mixte de Nods met en soumission 1 poste de Berger pour les métairies suivantes:

- 1 berger pour les métairies Neuf Chalet et Vieux Chalet (environ 160 génisses)

Dès l'été 2026 et suivants.

Profil souhaité:

- Bonne connaissance du bétail,
- Expérience dans le domaine agricole,
- Sens des responsabilités et de l'organisation.
- Possibilité de tenir une petite buvette.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec M. Francis Conrad, au N° de tél. 079 694 12 61.

Les dossiers de candidature sont à adresser à l'Administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods ou éventuellement par courriel avec mention « Berger » à l'adresse électronique commune@nods.ch jusqu'au 10 décembre 2025.

Conseil communal de Nods

Votations/Election du 30.11.2025

Composition des bureaux

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence: Aubry Véronique

Membres: Studer Michèle

Stauffer Alexandre

Sunier Brian

Sunier Anne-Claude

Membre suppléant: Sunier Meryl

Administration: Sunier Viviane

Conseil Communal

Message explicatif du Conseil communal pour l'élection complémentaire du 30.11.25

Élection libre le 30 novembre 2025 pour 2 postes de conseiller(ère) communal(e) pour la législature 2026-2029

Par voie de circulation, le Conseil communal a proclamé élus tacitement la maire ainsi que 4 conseillers(ères) selon les listes valablement déposées dans les délais. Il reste ainsi deux postes vacants de conseiller(ère) communal(e) qui devront être repourvus par une élection aux urnes le 30 novembre 2025.

Selon le règlement concernant les élections aux urnes, lorsqu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

Jeudi 11 décembre 2025 à 20 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant:

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Elections pour la législature 2026-2029
 - a) Président(e) des assemblées
 - b) Vice-président(e) des assemblées
 - c) Organe de vérification des comptes
- 3) Budgets 2026
 - a) Présentation des budgets 2026 de la commune de Nods, de la communauté scolaire du Plateau de Diesse, de la communauté scolaire du collège du district et du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
 - b) Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - c) Approbation du budget de la communauté scolaire du collège du district
 - d) Approbation du budget du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
 - e) Approbation du budget communal 2026, taxe immobilière à 1.5% et quotient d'impost à 1.64 restent inchangées
- 4) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000.- pour le remplacement et la mise aux normes de la ventilation de la halle de gym
 - a) Présentation
 - b) Approbation
- 5) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 800'000.- pour la réfection du chemin des Auges
 - a) Présentation
 - b) Approbation
- 6) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour la réfection du chemin de Combatte
 - a) Présentation
 - b) Approbation
- 7) Communications du Conseil communal
- 8) Divers

Remarque: Les documents se rapportant à cette Assemblée sont déposés publiquement 30 jours avant sa tenue au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur le site Internet de la Commune de Nods.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif. Le recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre les conclusions, indiquer les faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Conseil communal
Nods, le 07.11.2025

Ramassage du papier

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

28 et 29 novembre 2025
A cet effet, une benne sera déposée
à la déchetterie dès 8h

Rappel important: le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Administration Communale

Ouverture prochaine du Cheval Blanc

Le Conseil communal a l'immense plaisir de vous annoncer que l'hôtel-restaurant du Cheval Blanc a trouvé un repreneur au 01.01.2026. Monsieur David Etienne, d'Hauterive, sera donc le nouveau gérant de l'établissement. Les clés de l'établissement lui ont déjà été remises afin de lui permettre de faire toute la mise en place nécessaire à la réouverture. Monsieur Etienne projette d'ouvrir le plus rapidement possible et les citoyennes et citoyens de Nods seront bien évidemment informés de la date lorsque celle-ci aura été fixée. Le Conseil communal souhaite une cordiale bienvenue à Monsieur Etienne et formule tous ses voeux de succès pour le futur.



A Diesse sous le porche de l'église
A Lamboing près de la place de jeux
A Prêles à l'entrée de la Halle de sports

DIESSE

Fenêtres de l'Avent

Merci à tous les participants qui enchanteront le mois de Décembre ! Il reste encore quelques dates disponibles.

Renseignements et inscriptions : morgane.matter@gmail.com

Date	Organisateur-s	Lieu	Informations
01.12			
02.12			
03.12	Brassband Plateau de Diesse	Entrée nord de la halle, Prêles	18 h 30, concert et collation
04.12	Famille Spychiger	Mont Sujet 26, Prêles	18 h 30, concert de L'Arzilliere boissons et collations
05.12	Mireille Guillaume	Chemin neuf 10, Diesse	18 h 30, collation
06.12	Famille Sunier	Route de Lamboing 1, Diesse	18 h 30, soupe aux pois
07.12	Famille Valloton	Route de Lamboing 22, Diesse	
08.12	Famille Bärtschi	La Source 5, Lamboing	18h00, thé et vin chaud
09.12	Bourgeoisie de Prêles	Chemin Du Stand 3, Prêles	18 h, collation
10.12	Laurence et Jean-François Carrel	Route de Nods 20, Diesse	18 h 30, collation
11.12	Nicole et Yves Lecomte	Route de Prêles 14, Diesse	18 h, collation
12.12	Ecole des Joncs	salle de musique côté cours de récréation, Prêles	18 h
13.12	Mélodie et Basile Wermeille	Champs la Dame 5, Lamboing	
14.12	Sarah Perrenoud	Le verger 2, Lamboing	
15.12	Suzanne et Chris Tucker, Evelyn Endress, Janey et Richard Tucker	Derrière Montet 2, Diesse	18 h 30, boissons, petit buffet et feux
16.12	Crèche La Luciole	Lamboing	
17.12	Paroisse	Salle de Paroisse, Diesse	16h30 à 20h00, exposition de crèches du monde et collation
18.12	Administration communale	La Chaîne 2, Prêles	18h00, collation
19.12	Malika Moser et Yann Schütz	Les Noyers 5, Lamboing	19 h, collation
20.12			
21.12	Anne-Lise Lecomte	Route d'Orvin 15, Lamboing	18 h, vin chaud et soupe
22.12	Plateau vivant	Les Charmilles 7, Lamboing	
23.12			
24.12			

NODS

Fenêtres de l'Avent 2025

Date	Nom	Adresse	Collation
1	Cidrerie Kynh	Rte de Diesse 9	18h
2	Famille Scemama	Champ Villiers 15	18h30-20h
3	Botteron Kevin	Rte de Chasseral 10	-
4	Conrad Danièle & Francis	Rte de Chasseral 6	18h
5	Famille Winkelmann	Rte de Chasseral 3	18h
6	Saint-Nicolas	Pierre-Grise / Battoir	Cortège 18h00, Collation 19h00
7	Rour Joel & Marjorie	Ruelle Pommier 1	17h
8	Fam. Geiser & Fam. Bürki	Place du Village 11	18h
9	Ventrice Isabelle & Pascal	Chemin de l'Église 7	18h
10	Famille Longhi	Pierre-Grise 5	18h
11	Ecole / Marché de Noël	Ecole de Nods	-
12	La Forge + Magie de Noël	Forge / Battoir	Risotto
13	Famille Howald Boris & Carole	Sous-Planche Grenier 14	18h
14	Roping Ranch Sauser	La Fiette 280 (La Ruine)	18h
15	Sunier André	Chemin du Stand 11	18h
16	Famille Erard	Impasse des Lutins 29	18h
17	Menuiserie Botteron	Rte de Lignières 6	18h
18	Sunier & Ruozzi & Amara	Ch. de Brevoi 1	18h
19	Berthold Isabelle & Gamboni Yves	Impasse des Jonquilles 5	-
20	Nicole Jeanneret	Impasse des Lutins 13	-
21	Wälchli Nicole	Sous Planches Grenier 4	18h
22	Sunier Willy	Stand 13	-
23	Cindy Bonjour	Impasse des Lutins 10	-
24	SDN	Battoir	-

27 décembre : tour des fenêtres

Rendez-vous au Battoir à 18h30 (apéro 19h30)

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 30 novembre

10h, Blanche-Eglise, culte du 1er Avent avec baptême et Ste-Cène célébré par la pasteure Marie-Laure Krafft Golay. Textes bibliques: Esaïe 7, 10-15 et Marc 13, 33-37. Chants de l'assemblée: 45/21, 31/14, 41/01, 31/29. Organiste: Sven Müller 17h, Blanche-Eglise, concert de l'Avent avec Sara Gerber au piano et Jean-Luc Thellin à l'orgue, entrée libre.

Lundi 1 décembre

20h00, maison de paroisse, assemblée de paroisse

Mardi 2 décembre

14h30, maison de paroisse, chant

Mercredi 3 décembre

10h, salle Schwander, groupe de prière

Jeudi 4 décembre

18h30, Blanche-Eglise, recueillement de l'Avent, moment méditatif et musical

Samedi 6 décembre

14h, vieille ville, stand de la paroisse au Marché de la St-Nicolas avec biscuits et vermicelles

Dimanche 7 décembre

10h, Blanche-Eglise, culte avec la pasteure Marie-Laure Krafft Golay

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9 à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 30. November

10.15 Uhr (Abfahrt in Ligerz), Schiff BSG: Ökumenischer Schiffs-Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Pastoralraumleiterin Stefanie Ullrich sowie Hot Club de Berne (Musik). Billette bitte selber lösen.

Pikettdienst

28. November bis 31. Dezember: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 30 novembre 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 30 novembre 2025, dès 9.30 (messe à 11), Temps communautaire, Christ-Roi, Bienne

Messe extraordinaire

Jeudi 4 décembre 2025, 10.30

Messe plurilingue, Tunnel de Gléresse

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÈLES

Marché de Noël

Un grand merci pour votre passage, votre soutien et votre aide. Grâce à vous, cette 9^e édition a été un beau succès! MERCI!

Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 28 novembre de 14h à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Rencontre suivante: vendredi 12 décembre. Pour un service de voiture, contactez le 079.347.57.88 Rencontre suivante: Vendredi 12 décembre

Eveil à la foi

Samedi 29 novembre, 17h00-18h15, église de

Diesse, sur le thème de la prière, pour les enfants de 3 à 6 ans, les frères et sœurs plus âgés sont les bienvenus. Rencontre suivante: Samedi 24 janvier 2026

Dimanche 30 novembre

Culte à l'église de Nods, 10h, dans le cadre de la vente de paroisse

Dimanche 7 décembre

Culte à l'église de Diesse, 10h, suivi de l'assemblée de paroisse, service de voiture: voir ci-dessous

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 30 novembre

Culte à Nods avec sainte Cène, 10h

Vente de paroisse

Dimanche 30 novembre à 11h, après le culte, à la halle de gym de Nods. Repas choucroute, stands d'artisans, pâtisseries et pain, animation enfants.

Groupe lecture biblique:

Mardi 2 décembre à 9h à la maison de paroisse de Nods

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchèse professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

Mme Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.



Commune Bourgeoise de Prêles

Aux ayant droit

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 26 septembre 2025

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCO – RSB 170.111)

Lors de sa séance du 17 novembre 2025, le Conseil bourgeois a approuvé le procès-verbal du l'Assemblée bourgeoise du 26 septembre 2025.

Prêles, le 21 novembre 2025

Au nom de la Commune bourgeoise de Prêles

Le secrétariat

Dans le cadre des fenêtres de l'Avent, la Commune bourgeoise de Prêles ouvrira sa fenêtre le

mardi 9 décembre 2025 de 18h à 21h
au bâtiment administratif, Chemin du Stand 3

A cette occasion, une collation sera offerte à ceux que nous aurons le plaisir d'accueillir.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de cet événement ouvert à tous.

Le Conseil bourgeois

AVIS DES PAROISSES EN PAGE 2

Adresses utiles | 11

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière.
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur réservation.
Renseignements: 032 315 21 32
www.rebbbaumuseum.ch/fr - info@rebbbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON – MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre,
contribution appréciée. www.fhvl.ch.

PLATEAU VIVANT

RENCONTRES « Le temps de vivre »

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Samedi 13.12.2025 20h	The Sparkle Family
Vendredi 09.01.2026 20h	Nicolas Fraissinet
Vendredi 16.01.2026 20h	Sten & Chardon
Vendredi 30.01.2026 20h	Maria Mettral
Vendredi 06.02.2026 20h	Marc Donnet-Monay
Samedi 07.02.2026 20h	Marc Donnet-Monay
Vendredi 13.02.2026 20h	Carrousel
Samedi 21.02.2026 20h	Heid Happy & Friends
Vendredi 27.02.2026 20h	Bruno Coppens
Vendredi 06.03.2026 20h	Nathalie Devantay
Vendredi 13.03.2026 20h	RAW
Ve 20 à Di 22.03.2026	Boogie-Woogies Festival
Ve 17 - Sa 18.4.2026 20h	En apARTÉ
Dimanche 19.04.2026 17h	En apARTÉ
Jeudi 23.04.2026 20h	Blaise Bersinger
Vendredi 24.04.2026 20h	Blaise Bersinger